

## Compte rendu de la séance du 30 mars 2015

Secrétaire(s) de la séance: Gisèle BARNIER

### Ordre du jour :

- \* Délibération pour la création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe
- \* Délibération pour la création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe
- \* Délibération concernant le vote du compte administratif de 2014 pour le budget communal M14
- \* Délibération concernant le vote du compte de gestion de 2014 pour le budget communal M14
- \* Délibération concernant le vote du compte administratif de 2014 pour le budget de l'eau M49
- \* Délibération concernant le vote du compte de gestion de 2014 pour le budget de l'eau M49
- \* Délibération concernant le vote du taux des ordures ménagères de 2014
- \* Délibération se rapportant à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 concernant le budget communal M 14
- \* Délibération se rapportant à l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014 concernant le budget de l'eau M 49
- \* Délibération concernant le vote du budget primitif 2015 de la commune M14
- \* Délibération concernant le vote du budget primitif 2015 eau et assainissement M49
- \* Questions diverses

## *Délibérations du conseil*

### Taux de la taxe sur les ordures ménagères 2015 ( DEL 2015 03 06)

Le Conseil Municipal, après discussion, décide de retenir le taux de 8%, la base étant de 636 090,00 € et le produit "attendu" de cette taxe, égal à 50 887,20 €.

Voté à l'unanimité.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme.  
Chastel Nouvel, le 30 Mars 2015.

Le Maire,

Didier BRUNEL

## Création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe ( DEL 2015 03 07)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la création, au tableau du personnel, à la date du ..... d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet (22h00 hebdomadaires) afin de permettre la nomination d'un agent actuellement employé sur le grade d'adjoint administratif de 2ème classe.

Le poste d'adjoint administratif de 2ème classe, précédemment occupé par l'agent, sera alors supprimé.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- 1** - La création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet (22h00 hebdomadaires) et la suppression du poste d'adjoint administratif de 2ème classe.
- 2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
Chastel Nouvel, le 30 Mars 2015

Le Maire,

Didier BRUNEL

## Création d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe ( DEL 2015 03 08)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la création, au tableau du personnel, à la date du ..... d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet afin de permettre la nomination d'un agent actuellement employé sur le grade d'adjoint technique de 2ème classe.

Le poste d'adjoint technique de 2ème classe, précédemment occupé par l'agent, sera alors supprimé.

### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- 1** - La création d'un emploi d'adjoint technique de 1ère classe à temps complet et la suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe.
- 2** - De modifier ainsi le tableau des emplois.
- 3** - D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme,  
Chastel Nouvel, le 30 Mars 2015

Le Maire,

Didier BRUNEL

## Compte administratif M14 2014 (DEL 2015 03 09)

L'an Deux mille quinze,

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel GERVAIS, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Didier BRUNEL, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		129 411.31				129 411 .31
Opérations exercice	608 939.90	577 184.26	467 324.52	674 369.98	1 076 264.42	1 251 554.24
TOTAL	608 939.90	706 595.57	467 324.52	674 369.98	1 076 264.42	1 380 965.55
RESULTAT DE CLOTURE		97 655.67		207 045.46		304 701.13
RESTES A REALISER	300 665.02	164 461.97			300 665.02	164 461.97
TOTAL CUMULE	300 665.02	262 117.64		207 045.46	300.665.02	469 163.10
RESULTAT DEFINITIF	38 547.38			207 045.46		168 498.08

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report

à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits

et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :

M.GERVAIS, A. PRUNET, J.L. DELOR, J.L. ALLE, G. BARNIER, D. BLANC, P. CAYROCHE, M.X. CAYROCHE, C. MEISSONNIER, F. JOURDAN-OSTY, M. TEISSEDRE, C. VIGNOBOUL, D. VIGOUROUX.

## Compte de gestion M14 2014 (DEL 2015 03 10)

Vote du Compte de Gestion 2014, réuni sous la présidence de Didier BRUNEL

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014,

y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHASTEL NOUVEL le 30/03/2015

Ont signé au registre des délibérations :

D. BRUNEL, M. GERVAIS, A. PRUNET, J.L. DELOR, J.L. ALLE, G. BARNIER, D. BLANC, P. CAYROCHE, M.X. CAYROCHE, C.MEISSONNIER, F. JOURDAN-OSTY, M. TEISSEDRE, C. VIGNOBOUL, D. VIGOUROUX.

## Compte administratif M40 2014 (DEL 2015 03 11)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel Gervais, 1<sup>er</sup> adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Didier BRUNEL, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		62 581.87				62 581.87
Opérations exercice	89 904.90	75 060.36	71 361.89	106 662.03	161 266.79	181 722.39
TOTAL	89 904.90	137 642.23	71 361.89	106 662.03	161 266.79	244 304.26
RESULTAT D'ÉCARTURE		47 737.33		35 300.14		83 037.47
RESTES À RÉALISER	1 2 1 518.33	73 781.00			121 518.33	73 781.00
TOTAL CUMULÉ	1 2 1 518.33	121 518.33		35 300.14	121 518.33	156 818.47
RESULTAT DÉFINITIF				35 300.14		35 300.14

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations :



M. GERVAIS, A. PRUNET, J.L. DELOR, J.L. ALLE, G. BARNIER, D. BLANC, P. CAYROCHE, M.X. CAYROCHE, C.MEISSONNIER, F. JOURDAN-OSTY, M. TEISSEDRE, C. VIGNOBOUL, D. VIGOUROUX.

## Compte de gestion M40 2014 ( DEL 2015 03 12 )

Vote du compte de gestion 2014, réuni sous la présidence de Didier BRUNEL

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à CHASTEL NOUVEL le 30/03/2015

Ont signé au registre des délibérations :

D. BRUNEL, M. GERVAIS, A. PRUNET, J.L. DELOR, J.L. ALLE, G. BARNIER, D. BLANC, P. CAYROCHE, M.X. CAYROCHE, C.MEISSONNIER, F. JOURDAN-OSTY, M. TEISSEDRE, C. VIGNOBOUL, D. VIGOUROUX.

## Affectation de résultat M14 2014 (DEL 2015 03 13)

L'an Deux mille quinze, le Conseil Municipal,  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Didier BRUNEL.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 207045.46
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

49712.35

RESULTAT DE L'EXERCICE :

EXCEDENT

207045.46

Résultat cumulé au 31/12/2014

207045.46

A.EXCEDENT AU 31/12/2014

207045.46

Affectation obligatoire

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporté

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

38547.38

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)

168498.08

B.DEFICIT AU 31/12/2014

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Présenté par Didier BRUNEL  
à CHASTEL NOUVEL le 30/03/2015,  
Didier BRUNEL

Délibéré par le Conseil Municipal  
à CHASTEL NOUVEL le 30/03/2015,  
Didier BRUNEL

## Affectation de résultat M40 2014 (DEL 2015 03 14)

L'an Deux mille quinze, Le Conseil Municipal  
réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,  
sous la présidence de Didier BRUNEL.

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
  - constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 35300.14
- décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)

Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)

Virement à la section d'investissement (pour mémoire)

RESULTAT DE L'EXERCICE :

EXCEDENT	35300.14
Résultat cumulé au 31/12/2014	35300.14
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	35300.14

Affectation obligatoire

\* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)

Déficit résiduel à reporté

à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068

Solde disponible affecté comme suit:

\* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)

\* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002) 35300.14

B.DEFICIT AU 31/12/2014

Déficit résiduel à reporter - budget primitif

Présenté par  
à CHASTEL NOUVEL le 30/03/2015,  
Didier BRUNEL

Délibéré par  
à CHASTEL NOUVEL le 30/03/2015,  
Didier BRUNEL